

REGLEMENT GENERAL 2011

Article 1 – Organisation

Les ASK, Cabourg, Caen, Cambremont, Circuit de la Hague, K61, Rouen76, St Lô-Coutances et St Pierre sur Dives organisent le « Trophée de Normandie Karting » (TNK). Ce Trophée se déroulera, en 8 courses, sur les circuits de Cabourg, Caen, du Mortainais, de La Hague, du Pays d'Essay, du circuit Lucien Lebrét, de la Manche et Nelly Delamarque.

Ce Trophée est organisé conformément aux règlements sportif et technique FFSA, au présent règlement général et au règlement particulier présenté pour chaque épreuve par chaque ASK organisatrice.

Le TNK est placé sous la responsabilité d'un Collège d'Organisation composé des 8 présidents des clubs concernés. Ce Collège est présidé par Bruno ELOI pour l'année 2011.

Article 2 – Pilotes admis

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, et aux pilotes licenciés d'un pays de l'UE ou assimilé.

Le droit d'engagement est fixé à 70 € par épreuve en s'engageant le jour même et 65 € par courrier 8 jours avant l'épreuve. Pour les titulaires d'une licence ASA, le droit de l'engagement est fixé à 80 €.

Hormis le droit d'engagement à l'épreuve, il n'y a pas d'inscription administrative pour participer au TNK.

Tous les pilotes présents lors d'une course, marqueront les points correspondant à leur place, y compris les pilotes extérieurs à la CRK Normandie.

Article 3 – Catégories admises

- a) Catégories fédérales : Mini Kart - Minime - Cadet – Nationale – KZ125 – KZ125 Gentleman - KF2 - Open
- b) Coupes de marque : Rotax Max – Rotax Max Master - X30 – X30 Gentleman – X30 Access – X30 Shifter – KFS jeune – KFS 100 – KFS 125 – 4T 250.

Les catégories Minime et Cadet seront regroupées. Leur classement sera séparé.

Les coupes de marque reconnues par la FFSA pour 2011 pourront être regroupées en fonction du nombre d'engagés. Leur classement sera séparé.

Article 4 – Places de départ

Première manche qualificative dans l'ordre du tirage au sort (pour les catégories regroupées, possibilité d'un tirage au sort sans distinction des catégories sauf en Minime-Cadet). Deuxième manche qualificative dans l'ordre inversé. Pré-finale selon le classement établi à l'issue des 2 manches qualificatives. Finale en fonction de l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

Article 5 – Déroulement d'une épreuve et horaire indicatif Voir annexe

Article 6 – Classement d'une journée

L'ordre d'arrivée de la Finale déterminera seul le classement de la journée.

Article 7 – Classement général du Trophée

Le classement de la Pré-finale et de la Finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants.

50 points au 1er	20 points au 6ème	15 points au 11ème	10 points au 16ème	05 points au 21ème
40 points au 2ème	19 points au 7ème	14 points au 12ème	09 points au 17ème	04 points au 22ème
32 points au 3ème	18 points au 8ème	13 points au 13ème	08 points au 18ème	03 points au 23ème
26 points au 4ème	17 points au 9ème	12 points au 14ème	07 points au 19ème	02 points au 24ème
22 points au 5ème	16 points au 10ème	11 points au 15ème	06 points au 20ème	01 point à partir du 25ème

Chaque pilote totalise les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Les pilotes participant aux 8 courses (16 résultats) déduiront leurs 2 plus mauvaises manches (pré-finales ou finales) dans 2 journées différentes.

Les pilotes participant à 7 courses (14 résultats) déduiront leur plus mauvaise manche.

Les pilotes participant à 6 courses ou moins ne pourront déduire aucun résultat.

Le classement final du TNK sera établi en additionnant pour chaque pilote la totalité de ses résultats.

En cas d'ex æquo pour départager les concurrents, il sera pris en considération le plus grand nombre de résultats, ensuite le plus grand nombre de 1ere places, le plus grand nombre de 2ème places, etc....."

S'il existe encore des ex æquo le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

Le pilote ayant participé aux 8 courses bénéficiera de 25 points supplémentaires. Un pilote ne pouvant participer qu'à 7 courses du TNK du fait d'un engagement en championnat ou coupe de France FFSA conservera le bénéfice des 25 points supplémentaires. Ce pilote devra fournir un justificatif de participation au comité directeur avant la fin du TNK.

Article 8 – Pneus

Ils seront limités à 4 trains pour les KZ 125 et gentleman (8 AV et 8 AR), 2 trains pour les mini karts (4 AV et 4 AR) et trois trains pour les autres catégories (6 AV et 6 AR) après marquage. Ces pneus seront marqués par train aux journées choisies par le pilote et seront en gestion libre durant tout le trophée après marquage.

Les pneus pluie pour les catégories les autorisant seront en gestion libre dans la limite du règlement national.

Article 9 – Dotation

Dotation par journée : Une coupe ou trophée sera remis aux 3 premiers de chaque catégorie.

Dotation finale : Coupes, trophées et lots d'une valeur de 15.000 € seront remis. Cette dotation finale s'effectuera à une date et lieu fixés par le Collège d'Organisation.

Pour avoir le droit à cette dotation, 2 conditions sont indispensables :

- a) Avoir participé à 5 journées minimum
- b) Etre présent à la remise des prix.

Article 10 – Exclusion d'un participant

Le Collège d'Organisation se réserve le droit d'exclure du TNK tout pilote :

- qui aurait contrevenu, d'une façon répétée aux règlements sportifs ou technique FFSA, ou au présent règlement général du TNK.
- qui par ses propos, ses actes, ou ses écrits aura porté un préjudice moral ou matériel au TNK ou à une des ASK organisatrices.

Article 11 – Changement dans le règlement

Tout changement dans ce présent règlement devra se faire à la majorité des membres du Collège d'Organisation.